

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Arrêté du 17 août 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe

NOR : DEVL1514027A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 17 août 2015, sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de la Guadeloupe :

1. Au titre des représentants de l'État

- a) Le commandant supérieur des forces armées aux Antilles, sur proposition du ministre de la défense.
- b) Le secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe, sur proposition de la ministre chargée de l'outre-mer.
- c) Le préfet de la Martinique, représentant de l'État en mer dans la zone maritime des Antilles.
- d) Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe.
- e) Le directeur de la mer de la Guadeloupe.
- f) Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guadeloupe.
- g) Le directeur des affaires culturelles de la Guadeloupe.
- h) Le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Guadeloupe.
- i) Sur proposition du préfet de la Guadeloupe :
 - le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe, représentant de l'administration départementale de l'État en charge de l'agriculture ;
 - le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe, représentant de l'administration départementale de l'État en charge de l'équipement.

2. Au titre des représentants des collectivités territoriales

- a) Le maire :
 - de la commune de Baie-Mahault ;
 - de la commune de Baillif ;
 - de la commune de Basse-Terre ;
 - de la commune de Bouillante ;
 - de la commune de Capesterre-Belle-Eau ;
 - de la commune de Deshaies ;
 - de la commune de Gourbeyre ;
 - de la commune de Goyave ;
 - de la commune de Lamentin ;

- de la commune de Petit-Bourg ;
- de la commune de Pointe-Noire ;
- de la commune de Saint-Claude ;
- de la commune de Sainte-Rose ;
- de la commune de Trois-Rivières ;
- de la commune de Vieux-Fort ;
- de la commune de Vieux-Habitants ;
- de la commune d'Anse-Bertrand ;
- de la commune de Petit-Canal ;
- de la commune de Port-Louis ;
- de la commune des Abymes ;
- de la commune de Morne-à-l'Eau.

b) Sur proposition des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprenant des communes comprises en tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant adhéré à la charte du parc : en cours de désignation.

c) Le président du conseil régional de la Guadeloupe.

Sur proposition du conseil régional de la Guadeloupe : en cours de désignation.

d) Le président du conseil départemental de la Guadeloupe.

Sur proposition du conseil départemental de la Guadeloupe :

M. Clodomir BAJAZET, titulaire ; Mme Maryse ETZOL, suppléante.

Mme Manuelle AVRIL, titulaire ; Mme Jeanny MARC, suppléante.

M. David NEBOR, titulaire ; M. Hugues-Philippe RAMDINI, suppléant.

3. Au titre des personnalités

a) Le président du conseil scientifique de l'établissement public du parc national.

b) Sur proposition du préfet de la Guadeloupe :

M. Jacky NOC, personnalité compétente en matière de sports de nature.

M. Antoine MAESTRACCI, personnalité compétente en matière de sports de nature.

M. Frédéric BOURSEAU, personnalité compétente en matière d'agriculture.

M. Willy ROSIER, personnalité compétente en matière de tourisme.

Mme Marie-Line DAHOMAY, personnalité compétente en matière patrimoine culturel immatériel.

M. Max ETNA, personnalité compétente en matière de vie économique, sociale et culturelle dans le parc national.

M. Daryl BRUDEY, personnalité exerçant une activité commerciale ou artisanale dans le parc national.

M. Gérard BERRY, représentant d'associations de protection de l'environnement.

M. Jean-Claude YOYOTTE, représentant de la pêche maritime et des élevages marins.

M. Jocelyn SAPOTILLE, représentant des propriétaires fonciers du cœur du parc national.

Mme Michèle MONTANTIN, habitante du parc national.

c) Personnalités à compétence nationale :

M. Bernard DELAY, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

M. Roger ESTEVE, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

Mme Danielle CELESTINE-MYRTIL-MARLIN, sur proposition de la ministre chargée de la protection de la nature.

M. Max LOUIS, sur proposition de la ministre chargée de la protection de la nature.

Le directeur régional de l'Office national des forêts, représentant de l'Office national des forêts.

Le délégué régional IFREMER aux Antilles, représentant l'Institut français pour la recherche et l'exploitation en mer ;

Le délégué de rivages adjoint pour les Rivages français d'Amérique, représentant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

4. Au titre des représentants du personnel de l'établissement public du parc national

M. Félix BASTARAUD, titulaire; Mme Evelyn FATTORE, suppléante.